

Le 3 avril 2023

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **troisième jour du mois d'avril de l'an deux mille VINGT-TROIS**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau et Constance Ramacieri ainsi que Messieurs William Marsden, Paul-Conrad Carignan et Brian Wharry.

**EST ABSENT :** Monsieur Pierre Martineau est absent.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de Madame Louise Hébert, mairesse suppléante.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

**1. Ouverture de la séance**

La mairesse suppléante Louise Hébert procède à l'ouverture de la séance, il est 19h01.

23-04-492

**2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

23-04-493

**3. Adoption des procès-verbaux**

*Il est proposé Paul-C. Carignan  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu*

**QUE** les procès-verbaux des séances du 6 et 23 mars 2023 soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE

**4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL**

**5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

**7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

**8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois de mars dernier est déposé aux membres du conseil.

**8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport d'inspection forestière du mois de mars dernier est déposé aux membres du conseil.

23-04-494

**8.3 Demande de permis visant la construction d'une nouvelle résidence, suivant la démolition du chalet existant, au 216, chemin de l'Éléphant**

**ATTENDU QUE** la demande de permis vise la construction d'une nouvelle résidence, suivant la démolition du chalet existant, au 216, chemin de l'Éléphant, en vertu des dispositions relatives aux fortes pentes du Règlement concernant un PIIA (R 354-2014);

**ATTENDU QUE** ce projet a déjà fait l'objet d'une étude au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) le 9 novembre 2022.

**ATTENDU QUE** le CCU avait formulé une recommandation non favorable lors de cette étude;

**ATTENDU QUE** le projet a également fait l'objet d'un refus de la part du conseil lors de la séance du 5 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** l'essentiel du refus était basé sur l'impact du projet sur les secteurs boisés en pentes;

**ATTENDU QUE** le demandeur a soumis des éléments d'information additionnels démontrant que l'implantation proposée est en fait située en bonne partie dans une aire dédiée initialement à la manœuvre des véhicules et donc peu boisé;

**ATTENDU QU'**à la lumière des informations concernant les alternatives au projet, le site proposé constitue un impact acceptable sur la végétation et permet la réhabilitation de l'aire du chalet à démolir, située sur des pentes de 30% et plus;

**ATTENDU QUE** le demandeur a également démontré qu'il sera en mesure de gérer adéquatement l'eau de ruissellement et d'exutoires sur la propriété;

**ATTENDU QUE** le demandeur a fourni peu de détails sur la nature des végétaux devant remplacer l'aire du chalet à démolir, permettant plus difficilement d'apprécier avec précision l'impact attendu de la réhabilitation des rives du lac et de sa capacité d'assurer le maintien sécuritaire des sols en pentes;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des travaux proposés constitue un enjeu important de transport potentiel de sédiments vers le lac;

**ATTENDU QUE** la période hivernale ne permet pas de confirmer la présence potentielle d'un cours d'eau, situé sur la propriété voisine (lot 4 922 170) pouvant, le cas échéant, requérir la présence d'une bande riveraine de 15 m et impacter alors le projet soumis;

**ATTENDU QUE** le CCU considère que les critères d'approbation relatifs au PIIA-4 du Règlement concernant les PIIA (354-2014) sont rencontrés et recommande favorablement le projet proposé;

**ATTENDU QUE** le comité recommande que l'administration s'assure qu'un plan de réhabilitation détaillé, du site du chalet à démolir, soit complété par un professionnel afin de démontrer la reconstitution de la trame végétale naturelle caractéristique de ce lieu et contribuera au support naturel des sols en pentes mis à nus;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande que l'administration veille à la gestion usuelle, la protection et exerce une vigilance à l'égard du transport possible de sédiments de tout cours d'eau pouvant être identifié à proximité;

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la proposition déposée avec les mêmes conditions.

ADOPTÉE

23-04-495

**8.4 Nomination des membres du comité de démolition**

**ATTENDU QU'**à la suite de l'adoption du règlement de démolition no 462-2023, la municipalité doit constituer un comité ayant pour fonction de décider des demandes d'autorisation de démolition;

**ATTENDU QUE** ce comité est formé de trois membres du conseil, désignés entre eux, pour une durée d'un an;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le conseil nomme Monsieur Brian Wharry à titre de président du comité de démolition;

**QUE** le conseil nomme William Marsden et Louise Hébert à titre de membres du comité de démolition.

ADOPTÉE

## 9. ENVIRONNEMENT

23-04-496

### **9.1 Adoption du règlement no. 464-2023 relatif au contrôle du lavage des embarcations sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering**

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 6 mars dernier, le conseiller Brian Wharry a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 464-2023;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet d'établir les tarifs pour les rampes de mise à l'eau et les stationnements municipaux et d'abroger tous règlements antérieurs à ce titre;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le Règlement no 464-2023 concernant l'utilisation et la tarification des rampes à bateaux, des certificats de lavage et des stationnements situés au parc Forand et au Carré Copp;

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

**QUE** des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

23-04-497

### **9.2 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux - Municipalité Canton de Stanstead**

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog et la municipalité Canton de Stanstead ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;

**ATTENDU QUE** les patrouilleurs nautiques, Paige Lavoie, Anthony Jolin, Orland Trujillo, Maxime Champoux, David Côté et Cédric Dubé sont embauchés pour la saison 2023 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

Pour les lacs  
Memphrémagog  
et Lovering

- *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
- *Règlement sur les petits bâtiments*
- *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
- *Règlement sur les bouées privées*

Pour le lac  
Memphrémagog :

- *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*
- *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)*

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** les patrouilleurs nautiques, Paige Lavoie, Anthony Jolin, Orland Trujillo, Maxime Champoux, David Côté et Cédric Dubé, soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

23-04-498

**9.3 Nomination des personnes chargées de l'application des règlements concernant les rampes de mise-à-l'eau et du stationnement de Georgeville et Fitch Bay**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit prévoir par résolution du conseil municipal les personnes qui seront chargées de l'application des règlements concernant les rampes de mise-à-l'eau de Georgeville et Fitch Bay, le tout en vertu du règlement no 298-2007 sur l'utilisation du Quai de Georgeville ainsi que du règlement no 227-2002 concernant les nuisances contre l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes et du règlement no 464-2023 relatif au contrôle du lavage des embarcations sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Constance Ramacieri  
Il est résolu***

**QUE** le conseil mandate tous les fonctionnaires et employés municipaux à titre de personnes chargées de l'application des règlements no 298-2007, no 227-2002 ainsi que ses amendements et no 464-2023.

ADOPTÉE

23-04-499

**9.4 Nomination de la présidente du comité consultatif en environnement**

**ATTENDU QUE** la durée du mandat de la présidente du comité consultatif en environnement (CCE) est de douze mois à partir de sa nomination;

**ATTENDU QUE** le CCE recommande de nommer Madame Johanne Fradette à titre de présidente;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** le conseil nomme Madame Johanne Fradette à titre de présidente du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

23-04-500

**9.5 Échantillonnage des tributaires 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une proposition de stations d'échantillonnage des tributaires;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'environnement recommande au conseil un maximum de 7 tributaires sur le territoire en 2023 :

**ATTENDU QUE** les frais pour ces échantillonnages des tributaires sont de 3 585,00 \$;

***Il est proposé par Paul-C. Carignan  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte d'échantillonner les sept stations énumérées ci-dessus et autorise une dépense de 3 585,00 \$ selon les tarifs proposés par la MRC, dans le courriel daté du 13 mars 2023;

**QUE** le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire 02 47000 951.

ADOPTÉE

## **10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

23-04-501

### **10.1 Octroi de contrat – Tonte des accotements**

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat de tonte des accotements des chemins municipaux pour la saison 2023 à Christopher Hatch selon le courriel daté du 20 mars 2023 au montant de 3 800,00 \$ taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 320007 521.

ADOPTÉE

23-04-502

### **10.2 Octroi de contrat - Marquage de lignes**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu deux propositions pour le marquage de lignes

**ATTENDU QUE** celle-ci se détaillent comme suit, avant taxes :

- Marquage Traçage Québec : 2 643.75 \$
- Lignes Maska : 2 641.50 \$

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le responsable de la voirie à s'approvisionner auprès de *Lignes Maska* pour le marquage des lignes au coût de 2 641.50 \$ plus les taxes applicables, conformément à la proposition P2023032228 daté du 22 mars 2023;

**QUE** la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire 02 35500 521.

ADOPTÉE

23-04-503

### **10.3 Octroi de contrat – Rechargement de certains chemins municipaux**

**ATTENDU** l'appel d'offres public pour la fourniture de matériel relativement au rechargement des routes non asphaltées de la municipalité, et ce à raison de plus ou moins 11 000 tonnes de pierres concassées;

**ATTENDU** l'ouverture publique le 10 mars 2023;

**ATTENDU** la réception de 4 soumissions se détaillant comme suit :

- Sintra inc. : 25.05 \$ la tonne métrique taxes en sus
- Couillard Construction Ltée : 29.90 \$ la tonne métrique taxes en sus
- F. Racicot Excavation inc. : 35.49 \$ la tonne métrique taxes en sus

- Construction Goudreau 26.41 \$ la tonne métrique taxes en sus

**ATTENDU** la conformité du soumissionnaire le plus bas au devis;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la fourniture de matériel relativement au rechargement de certaines routes non asphaltées de la municipalité à la compagnie Sintra inc. à raison de 25.05 \$ la tonne métrique, taxes en sus, et ce à raison de plus ou moins 11 000 tonnes de pierres concassées.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32000 621.

ADOPTÉE

23-04-504

#### **10.4 Transport en vrac vers les sites de déchargement**

**ATTENDU QUE** divers travaux doivent être effectués sur les chemins de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ces travaux engendreront des quantités de terre à transporter sur les sites de déchargement des terres;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu trois propositions qui se détaillent comme suit :

- Christopher Hatch : tarif de 110.00 \$ / heure avant taxes;
- Transporteur en Vrac Orford inc : tarif de 115.60 \$ / heure avant taxes
- Construction Goudreau : tarif de 115.00 \$ / heure avant taxes

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le transport de la terre engendrée par les travaux sur les chemins municipaux dans les sites de déchargement par Christopher Hatch au montant de 110.00 \$ / heure avant taxes;

ADOPTÉE

23-04-505

#### **10.5 Achat d'îlot multi matière triple**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter un îlot multi matière au parc Thayer et près de la descente à bateaux au secteur Georgeville;

**ATTENDU** la soumission no 2300031825 daté du 15 mars 2023 de la compagnie Mobilier Public.com au montant de 3 490,00 \$ transport inclus et avant taxes pour les 2 stations;

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achats des 2 îlots multi matières au montant de 3 490,00 \$ incluant le transport et avant taxes;

ADOPTÉE

### **11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

23-04-506

#### **11.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Constance Ramacieri  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de mars 2023, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de mars conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	798 673,35 \$
Total des comptes à payer :	0,00 \$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de mars 2023, pour un montant de 49 991.01\$.

ADOPTÉE

### **11.2 Rapports des délégations de pouvoir**

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de mars, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 643,97 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 12 842,81 \$
- Rapport du chef pompier : 0,00 \$

23-04-507

### **11.3 Modification de la charte salariale**

**ATTENDU QU'**à la suite des nombreux changements administratifs vécus à la municipalité, les tâches de l'adjointe administrative ont évolué;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réviser les conditions de travail de l'adjointe administrative par rapport aux nouvelles tâches et responsabilités de celle-ci;

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Constance Ramacieri  
Il est résolu***

D'ajouter le poste d'adjointe à la direction à la classe F;

**DE** promouvoir Mme Nancy Vanasse à titre d'adjointe à la direction à compter du 3 avril 2023.

ADOPTÉE

23-04-508

### **11.4 Adhésion de la Ville de Stanstead à l'entente intermunicipale sur l'inspection forestière**

**ATTENDU QUE** la Ville de Stanstead souhaite adhérer à l'entente intermunicipale sur l'inspection forestière en vigueur entre la MRC de Memphrémagog et les municipalités d'Austin, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ville de Magog, Canton d'Orford, Canton de Potton, Canton de Stanstead, Stukely-Sud, Sainte-Catherine-de-Hatley, Bolton-Est et Ogden;

**ATTENDU QUE** l'entente permet l'adhésion de nouvelles municipalités à la condition d'obtenir l'assentiment des parties déjà à l'entente;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** le conseil du Canton de Stanstead acquiesce à la demande d'adhésion de la Ville de Stanstead à l'entente d'inspection forestière aux conditions prévues à l'annexe « M », laquelle est jointe à la présente et fera partie intégrante de l'entente intermunicipale en matière d'inspection forestière sur l'accord unanime des parties toujours à l'entente.

ADOPTÉE

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **14. LOISIRS ET CULTURE**

23-04-509

### **14.1 Semaine de l'action bénévole**

**ATTENDU QUE** la semaine du 16 au 22 avril est la semaine des bénévoles;

**ATTENDU QUE** l'action bénévole est un mouvement, une propulsion de gestes portés par des personnes qui ont pour objectif commun d'alimenter des collectivités où l'entraide et la solidarité rayonnent;

**ATTENDU QUE** le temps alloué ou à la cause dans laquelle on choisit de s'investir, l'implication bénévole a toujours un impact considérable pour la société et la diversité des personnes qui la constitue.

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le conseil remercie chacun des bénévoles du Canton de Stanstead;

**QUE** le conseil publie une annonce au journal local « The Record » pour un montant de 300 \$ pour un quart de page afin de montrer leur appréciation à ces personnes dévouées.

ADOPTÉE

23-04-510

#### **14.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

**ATTENDU QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**ATTENDU QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**ATTENDU QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**ATTENDU QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**ATTENDU QUE** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

***Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**DE** proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

23-04-511

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 19 h 58.

---

**M. Pierre Martineau**  
Maire

---

**M. Matthieu Simoneau**  
Directeur général et greffier-  
trésorier